

B.P. 67

☎ : 03.20.79.44.70

📠 : 03.20.79.57.59

N° 314/21

Le Maire de la ville de Cysoing

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R417-10 et R.325-1,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, quatrième et huitième partie (signalisation de prescription et signalisation temporaire),

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

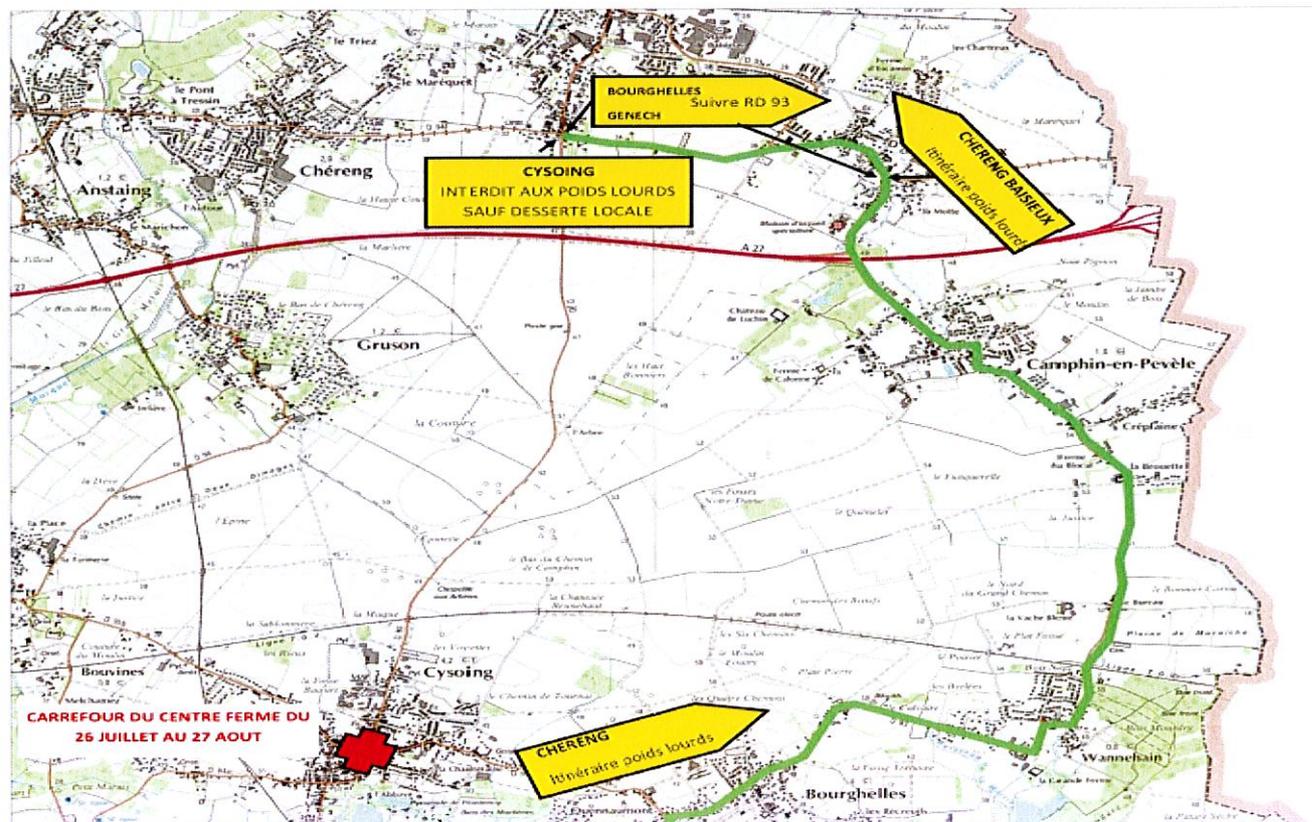
Vu les travaux effectués par NOREADE concernant le remplacement d'une partie du réseau communal à la faveur de nouvelles conduites d'eau,

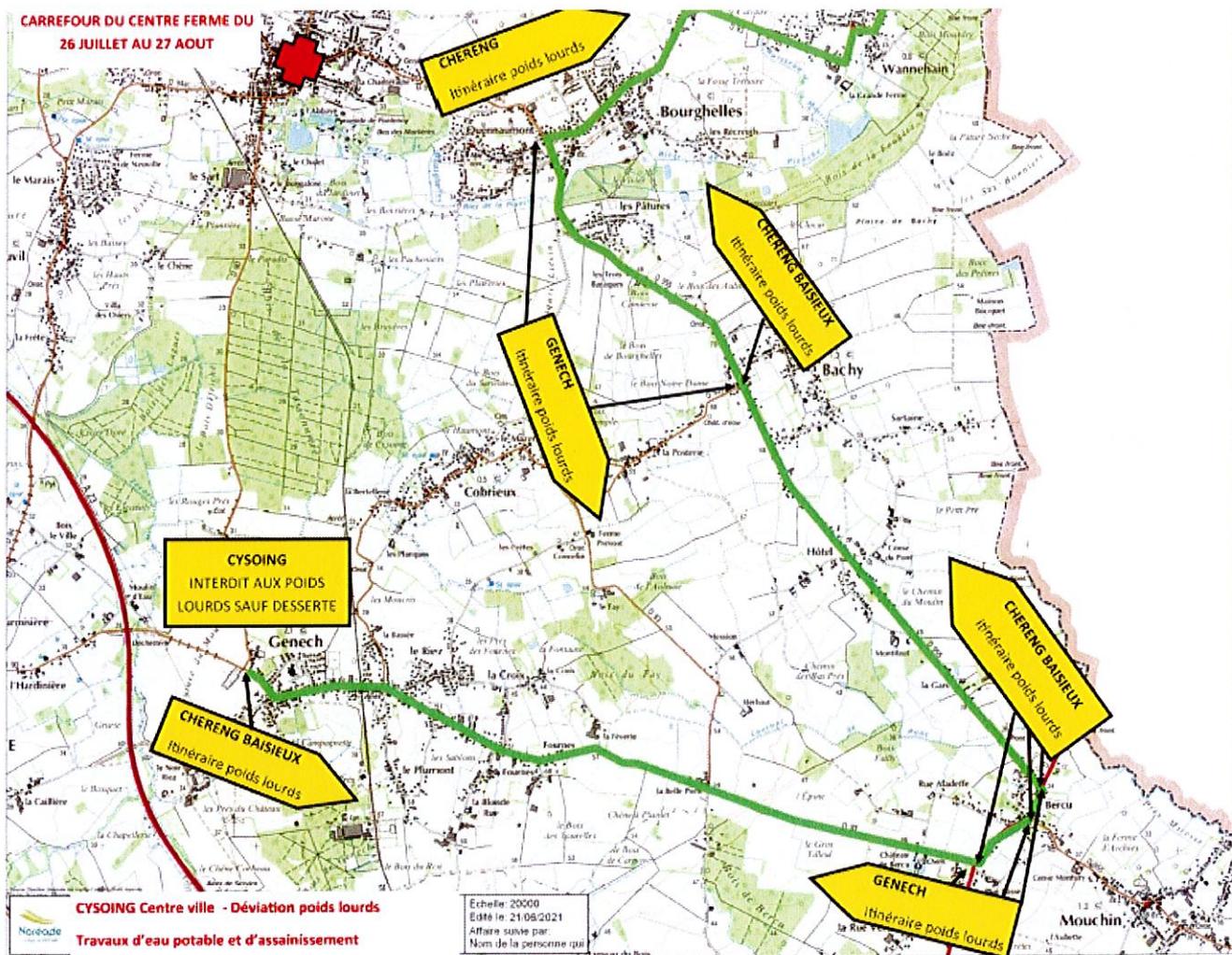
Considérant la nécessité de fixer les règles de circulation, et notamment les itinéraires de déviation pour accéder à la commune,

**TRAVAUX NOREADE DU 26 JUILLET AU 21 AOUT 2021
EXTRAMUROS**

ARRÊTE

Article 1: Pour accéder à la commune de CYSOING en provenance de BAISIEUX, l'accès se fera de la manière suivante :

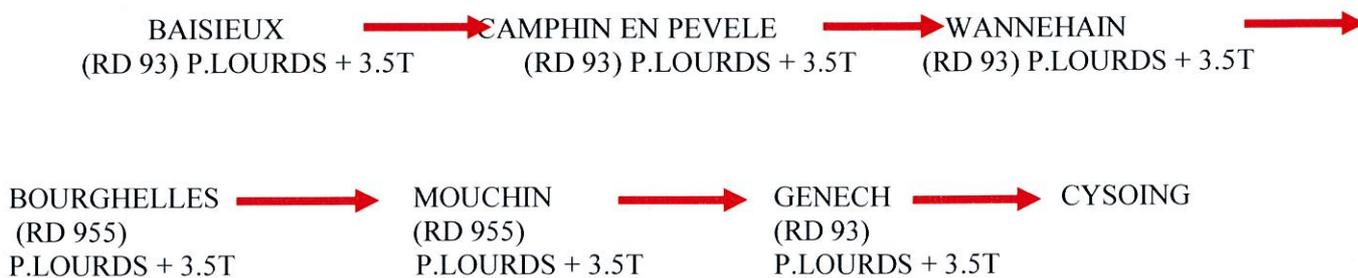


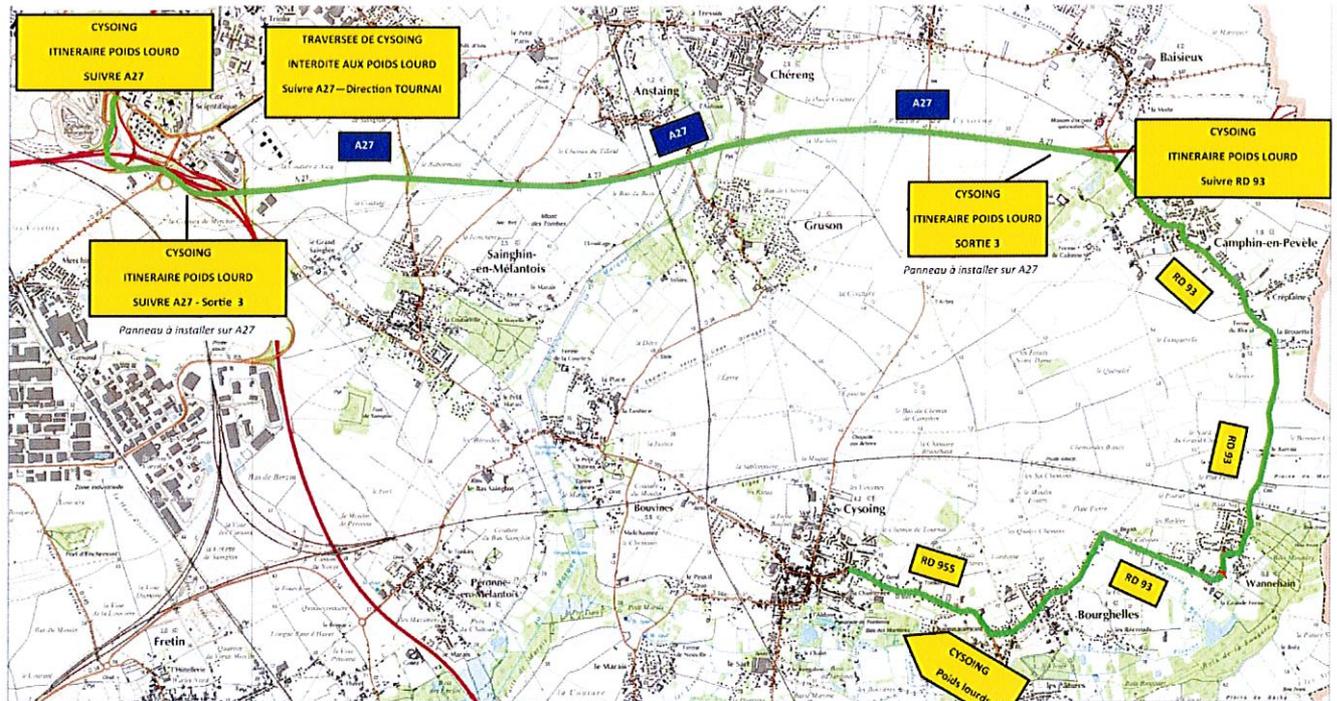


Les Poids lourds de + 3.5 tonnes, ne pourront accéder à la commune sauf desserte locale :

Par la RD 90 en provenance de BAISIEUX en direction de la rue de la Savonnière. Circulation obligatoire par la rue Jean Baptiste Lebas en direction de BOUVINES.

Les déviations hors desserte locale se feront de la manière suivante :





Article 3 : Pour accéder à Cysoing par l'A 27 en direction de TOURNAI, il faudra prendre la sortie 3 CAMPHIN EN PEVELE / BAISIEUX.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Monsieur le Maire de Cysoing, Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Cysoing, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Cysoing, et tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord, à Monsieur l'Officier du centre de secours de Cysoing, à la société NOREADE.

Publié et rendu exécutoire

Fait à Cysoing, le 6 juillet 2021

Le 6 juillet 2021

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER





